



separation amiable . Je desire aller vivre a la REUNION et mon e

Par **grand zoreil**, le **18/03/2012** à **17:07**

Mon epouse et moi avons decide de nous separer à l'amiable. Quelles formalites devons nous remplir ?

Par **grand zoreil**, le **18/03/2012** à **19:44**

Merci d'avoir repondu, mais j'ai mal formule le sujet..Nous desirons vivre separement, mais sans divorcer !! cela peut sembler bizarre, mais c'est notre volonte..Y a t il une solution?? merci d'avance. Cordialement

Par **youris**, le **18/03/2012** à **20:47**

bjr,
vous pouvez faire une séparation de corps qui met fin à l'obligation de vie commune; c'est aussi compliqué qu'un divorce, sans les avantages, car il faut un jugement, c'est à dire procédure judiciaire avec avocat.
vous aurez les inconvénients du divorce sans ses avantages.
cdt